



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 22 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLÉ Sylvie - Mme LAURENSOU Martine - M. GUGLIELMETTI Michel - Mme DELSAHUT Marie-France – M. DESPEYROUX Rémi - Mme FLORET Virginie – M. DAVID Eric - Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – Mme PRIEUR Sylvie.

Absents excusés : Mme ELMA Séverine - M. PRADAYROL Patrick.

Date de la convocation : le 15 novembre 2019 - Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du jeudi 05 septembre 2019.

CHANGEMENT DE COMPTABLE DU TRÉSOR – INDEMNITÉ DE CONSEIL

- Remplacement de Monsieur POIRIER par M. LAGARRIGUE à la trésorerie de Gramat, depuis le 1^{er} septembre 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- DE PRENDRE ACTE de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection du budget ;
- DE CALCULER ces indemnités, d'une part selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, et d'autre part, selon l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 de les attribuer à Monsieur LAGARRIGUE Pascal, Receveur Municipal, pour la durée du mandat.

SERVICE SPANC

Après lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif sur l'exercice 2018, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider le RPQS 2018.

BUDGET – DM FINANCEMENT DE L'ACHAT DU SITE DE GABAUDET

Afin de financer l'opération n°89 – Création du lieu de mémoire de Gabaudet et notamment financer l'acquisition du site, il convient d'effectuer des virements de crédits dans la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

CRÉDITS À OUVRIR						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	21	21728	89	Autres agencements et aménagements de terrains	29 000,00 €
Total						29 000,00 €
CRÉDITS À RÉDUIRE						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	21	2132	88	IMMEUBLE DE RAPPORT	-13 000,00 €
D	I	020	020	OPFI	DÉPENSES IMPRÉVUES	-16 000,00 €
Total						- 29 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits précités.

Pour rappel des demandes de subventionnement pour l'achat du terrain avaient été faites, toutefois il est apparu que l'opération d'acquisition du site ne correspondait pas aux critères d'attribution de certaines subventions.

FOYER RURAL :

Inauguration du Foyer rural – Samedi 7 décembre 2019 à 17h00, en présence notamment de M. le Préfet du Lot et de M. le Président du Conseil départemental du Lot.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

AUTRES :

- Organisation du Noël des enfants – Samedi 21 décembre 2019.

La Compagnie « Les Tony », qui avait organisé un spectacle sur la Commune au cours de l'été a été rappelée pour présenter un spectacle pour le Noël des enfants. Le spectacle aura lieu le samedi 21 décembre à 15h00.

- Organisation des vœux du maire.

Les vœux se feront à 15H00 le dimanche 12 janvier 2020.

- Point sur la revue communale.

Pour l'instant, pas de retour de la part des associations de la Commune, la date limite est le 15 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle sur la commune.

La sécheresse a fait des dégâts notamment sur les bâtiments de la Commune mais également des préjudices sont constatés au niveau agricole (perte de foin).

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, relative à la sécheresse constatée sera faite au mois de janvier 2020 pour une reconnaissance d'état de sécheresse sur l'année entière.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Stade : Pour information, le stade a été réensemencé.

- Recyclage : 205 sacs réutilisables pour le recyclable ont été livrés pour distribution par le service des ordures ménagères du Grand-Figeac. Le conseil municipal effectuera la distribution de ceux-ci avec la revue communale au début de l'année.

- La mairie de Leyme a sollicité une participation financière pour les enfants accueillis au Centre de Loisir de Leyme domiciliés sur la Commune. Le conseil municipal décide de garder sa ligne de conduite précédemment fixée concernant les participations extrascolaires, et décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

- Dans le cadre du programme « *Visites Guidées* » organisé par le Pays d'Art et d'Histoire du Grand-Figeac, une visite guidée d'Issendolus est planifiée le Samedi 18 janvier 2020. Départ de la visite à 14h30 sur la place de l'Hôpital-Beaulieu, puis déplacement vers l'entrée du bourg, pour une visite du village et de l'église.

- Suite au départ des locataires du presbytère, un état des lieux a été effectué. Le conseil municipal décide que la caution sera rendue aux locataires.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Patrick DELLAC